Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1603 Subvention (2.000 euros) à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 7 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 13e arrondissement à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants 1, rue Zadkine 75013 Paris, au titre de ses activités en 2014. 7882. 2014_01652.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.